



## PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 18 mai 2017 à 20h00  
Salle du Conseil communal  
Présidence : M. Eric Studer  
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur  
« Citoyenne TV » et [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch)**

**03 / 2017**

M. le Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

### 1. Appel

79 présents, 21 absents dont 2 sans excuse (MM. J.-Y. Marchesi et V. Marinelli).

### 2. Adoption de l'ordre du jour

Aux points 10 et 29 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont déposés :

- Interpellation de M. S. Ansermet intitulée « Groupement forestier de la Veveysse : critiques de la Cour des Comptes »
- Interpellation de M. S. Ansermet intitulée « Cartographie des jardins potagers, où en est-on ? »
- Postulat de M. S. Pilet et consorts intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey »
- Interpellation de M. P. Schuseil intitulée « Ecole à la montagne de la Cheneau à Château-d'Oex : la fin du ski est-elle irrémédiable ? »
- Postulat de M. D. Kambale intitulé « Moins de plastique, plus de politique »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté à l'unanimité tel que présenté.**

### 3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettres de MM. Y. Horisberger et J. Perrelet annonçant leur démission respective du Conseil communal. Leur remplacement interviendra sous point 6 de l'ordre du jour
- Lettres de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre aux interpellations de Mme I. Jerbia « Les droits civiques pour tous » (31 mars 2018), de M. F. Baud « Nos concessionnaires de taxis, les dindons de la farce » (15 juin 2017), de M. A. Dormond et Mme N. Sjöblom « Quel avenir pour les projets urbanistiques à Vevey ? » (15 juin 2017) et de M. Y. Luccarini « La pub ou la vie ». Après négociation, le délai de réponse à cette interpellation a été fixé à la séance du 15 juin 2017
- Copie de la réponse adressée par la Municipalité à M. Y. Luccarini concernant la facturation de frais pour l'impression de bulletins de versement. Conformément à la demande de la Municipalité, cette lettre est jointe en annexe au présent procès-verbal

### 4. Communication(s) du Bureau

Sur les bancs, comptes communaux de l'exercice 2016, rapport d'activités 2016 du Service des affaires intercommunales de la Riviera, bulletin d'information de l'ASR pour le mois d'avril 2017 et informations concernant les festivals Animai et Pictobello.

La commission « Etats généraux de la culture » a été nommée. Elle est composée des membres suivants :

<u>Membres</u>	:	PDC	M.	Louis Buttica
		PLR	Mme	Marcia Ciana
		PS	M.	Thomas Delavy
		UDC	Mme	Fabienne Despot
		VL	M.	Jorge Maldonado
		DA	M.	Gilles Perfetta
		VER	Mme	Jennyfer Vincent Crudo
<u>Suppléants(es)</u>	:	DA	M.	Tiago Branquino
		VER	Mme	Alexandra Melchior
		VL	M.	Steven Pilet
		PDC	Mme	Dora Rentsch
		UDC	M.	Werner Riesen
		PS	M.	Darren Roshier
		PLR	Mme	Antoinette Walter

## 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2017

M. M. Agnant, municipal, revient sur son intervention en page 11. Il trouve intéressant que l'interpellatrice demande une réponse orale vu le grand nombre de questions qui sont posées *et l'implication des différents dicastères dans cette problématique*. En page 13, il rappelle que M. B. Bonjour organisera ce festival en connaissance de cause et s'il y a des dérapages graves, la commune devra évidemment sévir. Il en profite pour soulever la question des prophéties auto-réalisatrices et qu'on n'essaie pas de faire en sorte que ce que l'on souhaite se produise.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017 est adopté tel que complété à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

## 6. Assermentation de trois membres au Conseil communal, en remplacement de M. Pierre Bonjour (UDC), de M. Yves Horisberger (VL) et de M. Jules Perrelet (PS)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Antonio Poeira Martins**, né le 27 décembre 1954 et domicilié à la rue Blanchoud 4, en remplacement de feu M. Pierre Bonjour, membre du groupe UDC
- **M. Faouzi Mejri**, né le 1<sup>er</sup> janvier 1979 et domicilié à la rue des Marronniers 13 B, en remplacement de M. Yves Horisberger, membre du groupe Vevey Libre, démissionnaire
- **Mme Giuliana De Regibus**, née le 11 avril 1957 et domiciliée à la rue de l'Hôtel de Ville 2, en remplacement de M. Jules Perrelet, membre du groupe socialiste, démissionnaire

## 7. Nomination d'un membre suppléant à la commission du Fonds culturel Riviera, en remplacement de M. Pierre Bonjour (UDC)

La candidature de M. G. Pilloud est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **M. Guillaume Pilloud est nommé membre suppléant à la commission du Fonds culturel Riviera à l'unanimité**.

## 8. Nomination d'un membre à la commission du Fonds de l'urbanisme, en remplacement de M. Pierre Bonjour (UDC)

La candidature de M. B. Schobinger est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **M. Bastien Schobinger est nommé membre à la commission du Fonds de l'urbanisme à la quasi-unanimité (une abstention)**.

## 9. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Yves Horisberger (VL)

La candidature de M. N. Bonjour est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **M. Nicolas Bonjour est nommé membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux à la quasi-unanimité (une abstention).**

#### 10. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Interpellation de M. S. Ansermet intitulée « Groupement forestier de la Veveyse : critiques de la Cour des Comptes »

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

- b) Interpellation de M. S. Ansermet intitulée « Cartographie des jardins potagers, où en est-on ? »

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. J. Christen, municipal, répond que l'Agenda 21 récolte les demandes citoyennes concernant les potagers urbains. Il cherche ensuite des endroits potentiels sur le domaine public, en appliquant le critère des 5 minutes à pied. Il met en contact les personnes intéressées qui habitent à proximité les unes des autres ou prend contact directement avec certaines personnes pour les rencontrer. Une fois qu'un endroit est défini d'entente avec la Direction des espaces publics et la Police des constructions, il faut au minimum cinq familles pour créer un potager et une publication dans la Feuille des Avis Officiels est faite afin d'éviter tout conflit de voisinage. Enfin, la mise en place des potagers peut débuter. Il est vrai que, dans un premier temps, la Municipalité avait imaginé faire une cartographie plus complète, mais vu la masse de travail que cela représente et le nombre de demandes que cela pouvait susciter, elle a préféré une démarche un peu moins proactive. Il transmet à l'interpellateur une carte qui permet de voir les lieux qui ont déjà été choisis pour des potagers urbains.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **M. S. Ansermet se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

- c) Postulat de M. S. Pilet et consorts intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey »

M. S. Pilet développe ce postulat dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. B. Schobinger indique que, si le groupe UDC partage le bien-fondé que peut revêtir cette monnaie, qui est de consommer local pour bénéficier au commerce local, il est quelque peu dubitatif quant à savoir si la création d'une monnaie supplémentaire est la meilleure solution. Qui a le contrôle sur la planche à billets ? On sait tous les risques qu'une nouvelle monnaie peut entraîner.

M. J. Christen confirme que cette possibilité de favoriser l'introduction du Léman a déjà été évoquée dans le cadre des travaux de la commission Agenda 21/Développement durable. Le processus est en route et la proposition qui est faite est un soutien supplémentaire. L'intérêt de cette monnaie est qu'elle circule beaucoup plus. Les estimations montrent qu'une monnaie conventionnelle circule 2,4 x en moyenne entre deux passages par la banque, alors qu'une monnaie locale circule 6 x. La Municipalité ne voit pas d'inconvénients à ce que ce postulat lui soit renvoyé directement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).**

#### 11. Préavis sur rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2016 (2017/P05)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

#### 12. Préavis sur comptes communaux de l'exercice 2016 (2017/P06)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

**13. Préavis sur gestion et comptes 2016 du Fonds culturel Riviera (2017/P07)**

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

**14. Préavis sur gestion et comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (2017/P08)**

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

M. Y. Luccarini remarque que le Conseil reçoit ce préavis, tout comme celui du Fonds culturel Riviera, alors que les séances de commission ont déjà eu lieu. Comment faire, quand on a des questions, alors que la commission a déjà siégé et que le rapport est en cours d'élaboration ? Ne serait-il pas possible de recevoir ces documents avant les séances des commissions, ce qui permettrait de transmettre les éventuelles questions des groupes aux délégués qui représentent le Conseil ?

Mme la Syndique propose à l'intéressé de transmettre ses questions à la Municipalité, qui les fera suivre au Service des affaires intercommunales. Elles ne pourront évidemment pas être débattues en commission, mais la Municipalité pourra au moins y répondre lors de la prochaine séance.

M. le Président ajoute que, s'il n'est pas possible de poser des questions en amont, la discussion pourra de toute manière avoir lieu au moment du dépôt du rapport.

M. P. Bertschy indique qu'il y a régulièrement des questions complémentaires qui sont posées lors de l'adoption du préavis. La Municipalité aura tout loisir d'y répondre et si les réponses ne sont pas satisfaisantes, le Conseil peut tout à fait refuser le rapport. Cela s'est déjà produit à Vevey.

M. D. Roshier remarque que les délégués reçoivent bien évidemment les documents à l'avance. Il faudrait demander au SAI d'envoyer le préavis par courriel à tous les conseillers communaux avant la séance de la commission.

M. A. Stübi rappelle que le SAI travaille pour toutes les communes de la région. On ne peut pas envoyer le préavis uniquement au Conseil communal de Vevey. Il faut trouver une procédure qui tienne compte des dates des différents conseils pour ne pas avoir un traitement différencié dans chaque commune.

Mme I. Jerbia pense que ce n'est pas enfreindre quelque règlement que ce soit si tous les conseillers communaux reçoivent le préavis à l'avance, ou du moins en même temps que les délégués, de manière à pouvoir leur transmettre les questions et qu'ils puissent faire leur travail de manière plus approfondie. Cela n'empêche pas le Conseil par la suite d'accepter ou de refuser le rapport en lui-même.

M. A. Gonthier estime que les meilleures conditions de succès de la procédure, c'est que toutes les informations puissent être partagées par le maximum de conseillers qui pourraient être intéressés par ces préavis. Les questions doivent pouvoir être posées en amont, puisque la réponse ne doit pas venir de la Municipalité, mais des organes intercommunaux eux-mêmes. Si les réponses viennent de la Municipalité et qu'elles ne sont pas satisfaisantes, c'est peut-être juste parce qu'elle n'a pas toute les informations nécessaires et cela peut conduire au refus du préavis. Ce n'est pas la procédure idéale.

**15. Préavis sur demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I (2017/P09) Demande de la soustraction au référendum (art.119 RCC)**

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	PLR	M.	Umberto Dragone
<u>Membres</u>	:	VER	Mme	Sophie Métraux
		VL	M.	Steven Pilet
		UDC	M.	Werner Riesen
		PDC	M.	Martino Rizzello
		PS	M.	Mario Stifani
		DA	M.	Clément Tolusso

<u>Suppléants(es)</u>	:	PS	M.	Sergio De Stefanis
		VER	M.	Karim El Khalifa
		PDC	M.	Lino Lonardo
		DA	M.	Yvan Luccarini
		PLR	M.	Vittorio Marinelli
		VL	M.	Roger Pieren
		UDC	M.	Antonio Poeira Martins

**16. Préavis sur rue du Nord - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public (2017/P10)**

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	PS	M.	Thomas Delavy
<u>Membres</u>	:	PLR	Mme	Marcia Ciana
		DA	M.	Laurent Lavanchy
		VER	Mme	Claire Marggi
		PDC	M.	Martino Rizzello
		UDC	M.	Bastien Schobinger
		VL	M.	Olivier Schorer
<u>Suppléants(es)</u>	:	PLR	M.	Umberto Dragone
		VER	M.	Andreas Foster
		PS	Mme	Caroline Gigon
		DA	M.	Alain Gonthier
		PDC	M.	Lino Lonardo
		VL	M.	Stéphane Molliat
		UDC	M.	Guillaume Pilloud

**17. Préavis sur demande de crédit d'étude pour la valorisation du Jardin Doret (2017/P11)**

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	VL	M.	Olivier Schorer
<u>Membres</u>	:	PLR	M.	Patrick Bertschy
		VER	M.	Antoine Dormond
		PS	Mme	Isabel Jerbia
		PDC	Mme	Dora Rentsch
		UDC	Mme	Norma Riesen
		DA	Mme	Nana Sjöblom
<u>Suppléants(es)</u>	:	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
		VER	M.	Karim El Khalifa
		PS	Mme	Caroline Gigon
		DA	M.	Gilles Perfetta
		UDC	M.	Werner Riesen
		VL	M.	Xavier Righetti
		PDC	M.	Jean-Marc Roduit

**18. Rapport sur état de l'étude des motions et postulats en suspens et demande de prolongation de délais (2017/P01)**

Rapport lu par Mme Isabel Jerbia

La parole n'est pas demandée. Il est toutefois relevé que le délai pour répondre à la motion n°1 est le 30 juin 2018 (le 31 juin n'existant pas).

Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 01/2017, du 10 février 2017, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :
  - n°1 au 30 juin 2018 pour répondre à la motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;
  - n°2 au 31 décembre 2017 pour répondre à la motion de M. Serge Ansermet « Révision du Plan d'extension et de son règlement » ;
  - n°3 au 31 décembre 2017 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
  - n°4 au 31 décembre 2017 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité des droits au pipi » ;
  - n°6 au 31 décembre 2017 pour répondre à la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;
  - n°8 au 31 décembre 2017 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;
  - n°9 au 31 décembre 2017 pour répondre au postulat de M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets sur la Riviera » ;
  - n°10 au 31 décembre 2018 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin » ;
  - n°11 au 30 juin 2017 pour répondre au postulat de Mme Fabienne Kern « Des dimanches sans véhicules motorisés sur le Quai Perdonnet » ;
  - n°12 au 31 décembre 2017 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » ;
  - n°13 au 30 septembre 2017 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent »
  - n°14 au 31 décembre 2017 pour répondre au postulat de M. Vladimir D'Angelo « Le mouvement c'est la santé ! » ;
  - n°16 au 20 décembre 2019 pour répondre au postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey : vecteur de développement du quartier Est » ;
  - n°18 au 31 mars 2018 pour répondre au Postulat de Mme Isabel Jerbia « L'intégration n'est pas une question de nationalité »
  - n°20 au 31 décembre 2017 pour répondre au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »
  - n°5 de classer la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'un projet de réaménagement de la place du Marché »
- 19. Rapport sur sentier de Chemenin – mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public (2017/P02)**

Rapporteur : M. Clément Toluoso

Une discussion a lieu au sujet du rapport de la commission, qui ne tient que sur une page recto et ne mentionne même pas les conclusions. Il est rappelé que le Conseil se prononce toujours sur les conclusions du préavis, en tenant compte des discussions et du rapport de la commission. Dans ce rapport doivent figurer les conclusions telles que proposées par la Municipalité ou telles qu'amendées si un ou des amendements sont présentés. Les amendements sont toujours votés en premier, avant les conclusions, amendées ou non. Merci aux présidents des futures commissions de veiller à ce que l'entier des conclusions proposées au vote figurent dans le rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quelques abstentions)**, comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 02/2017, du 13 février 2017, concernant "Sentier de Chemenin - Mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public" ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. d'approuver les projets relatifs à "Sentier de Chemenin - Mise en séparatif du réseau d'égout et renouvellement de l'éclairage public" ;
  2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.— pour ces réalisations ;
  3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
  4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
    - par un prélèvement d'un montant de CHF 400'000.— sur le compte au bilan No 9280.11 "Fonds de réserve des collecteurs" ;
    - par un amortissement annuel de CHF 9'500.— pendant 20 ans ;
  5. de prendre acte que les participations financières de l'Etat de Vaud et de la commune de St-Légier viendront en diminution de la dépense d'investissement.
- 20. Rapport sur demande d'autorisation de transformation de la salle dite « cœur », située au premier étage du Musée Jenisch Vevey, en salle permanente dédiée au Cabinet cantonal des estampes, dont le financement de CHF 175'000.- est assuré grâce au Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann (2017/P03)**

Rapporteur : M. Antoine Stübi

M. A. Stübi constate qu'une petite erreur s'est glissée en page 3, point 2, lettre B. En effet, lorsqu'on réunit beaucoup de personnes dans cette salle, ça *résonne* (et non raisonne). Il parlait de résonance, et non de raisonnement.

M. A. Gonthier souhaite exprimer un certain malaise. Certes, le préavis ne coûte rien à la commune puisque le financement est assuré par un fonds. Mais l'ensemble Musée Jenisch-Cabinet des estampes représente à peu près un quart du budget culturel de la Ville. Il y a des fondations qui représentent, en termes de dépôts, et donc de valeur financière, la plus grande part du musée et qui, en termes de fonctionnement, représentent également une grande partie, dont nous ne voyons pas trace dans les comptes de la Ville. Cela constitue une énorme part de notre budget culturel et pourtant énormément de choses se passent en dehors du fonctionnement de la commune. Les conventions nous imposent des choses, sans quoi les collections quitteraient le musée. Il y a quelque chose qui le gêne beaucoup dans cette manière de fonctionner. Il s'agit d'un musée public, mais dont la gestion est largement privée. Le schéma de fonctionnement ressemble à toutes les autres institutions que nous connaissons, mais la réalité est complètement autre et passe par de tout autres canaux. Ne faudrait-il pas remettre le musée et son fonctionnement en mains d'une fondation créée à cet effet et la commune se dégageait ainsi du musée ?

Mme D. Kaeser souhaite pour sa part qu'on ne remanie pas tout le musée à chaque nouveau conservateur. Quand on l'a rénové, il fallait que le cabinet des estampes soit à l'abri de la lumière. Ensuite, il a fallu l'ouvrir sur l'extérieur et aujourd'hui, il faut le fermer à nouveau. Les choses changent à chaque fois et cela a un coût.

M. W. Riesen trouve lui aussi qu'il y a un manque de transparence. La commission des finances a demandé à recevoir, pour chaque exposition, des informations sur ce que met la fondation dans ces expositions et ce que cela coûte à la commune. Il espère que la commission obtiendra réponse pour le prochain budget.

M. P. Bertschy se dit quelque peu déçu. Le musée fait en sorte de trouver l'argent pour financer ces modifications et on lui fait un procès d'intention. On dit qu'il fonctionne plutôt bien, mais cela ne nous convient quand

même pas. On veut soit qu'il disparaisse des comptes et du budget de la Ville, soit on veut tout voir jusqu'au moindre détail, oubliant toute relation de confiance. La Municipalité n'avait pas besoin de l'accord du Conseil communal pour ces transformations. Il la remercie et la félicite d'avoir fait ces démarches et cet effort. C'est un patrimoine pour la ville et le bâtiment doit rester en mains publiques.

M. Ph. Herminjard estime qu'on peut évidemment imaginer que le musée soit tout privé, ou tout public, mais on peut aussi imaginer un entre-deux. Vevey en la matière est peut-être novatrice, elle a fait un partenariat public-privé sans le savoir avec le Musée Jenisch, avec une partie financement privé et une partie financement public. Il faut s'en réjouir parce qu'au final tout le monde en bénéficie.

M. E. Rivier, municipal, rappelle que le fondement de la comptabilité du Musée Jenisch date du 18 juillet 1997. Il s'agit d'une décision de la Municipalité d'organiser les comptes de cette manière-là. Toutes les informations détaillées sur le budget de chaque exposition ont été données. Il a donc été répondu à la demande de la commission des finances. Lorsqu'on fait une exposition d'importance, on recherche du sponsoring. Ce sponsoring doit s'adresser à une structure semi-privée, voire privée, ce qui explique pourquoi nous avons des comptes au bilan, mais qui n'interviennent pas dans le compte de gestion du musée. La question est complexe, mais tout est sous contrôle. Le projet d'aujourd'hui est le résultat de plus de trois ans de travail, de négociations, de difficultés. Les fondations qui déposent pour des centaines de milliers de francs dans le musée, qui font l'intérêt de ce musée, ont des exigences, en particulier celle que les œuvres qu'elles confient au musée soient présentées de façon suffisamment fréquentes, qu'elles ne dorment pas dans les sous-sols sans que personne ne les voie. Toute l'idée de cette salle cœur transformée en pavillon de l'estampe, c'est pour répondre à cette demande et pour éviter que ces œuvres ne sortent du musée, de la ville, et aillent on ne sait où dans le canton ou à l'étranger. Le financement ne touche pas les comptes de la Ville, il se fait à partir du Fonds AMZT, qui est un don admirable puisque nous avons reçu 4 millions de francs de quelqu'un qui avait foi en ce musée et qui nous permet - cela figure dans les statuts d'utilisation du fonds - de faire ce travail.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 03/2017, du 10 février 2017, concernant une « Demande d'autorisation de transformation de la salle dite « cœur », située au premier étage du Musée Jenisch Vevey, en salle permanente dédiée au Cabinet cantonal des estampes, dont le financement de CHF 175'000.- (TTC) est assuré grâce au Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. D'accepter la réalisation des travaux de transformation de la salle dite « cœur » pour un coût de CHF 175'000.—, en vue de la dédier à l'accueil d'expositions du Cabinet cantonal des estampes ;
2. D'accepter que le financement de ces travaux soit prélevé sur le « Fonds Anne-Marie Zeerleder-Thormann » Musée Jenisch Vevey, conformément à sa charte d'utilisation établie le 1er avril 2014.

#### 21. Rapport sur acquisition d'une balayeuse moyenne aspiratrice - Demande de crédit (2017/P04)

Rapporteur : M. Bastien Schobinger

M. Y. Luccarini revient sur la question de la productivité de cette balayeuse. On nous dit que celle-ci représente le travail manuel de 7 à 10 personnes, tandis que deux personnes suffisent avec cet engin. S'agit-il à terme d'employer moins de personnel ou alors d'augmenter la productivité du nettoyage ? Si c'est cette 2<sup>ème</sup> option, à qui seront redistribués ces gains de productivité ? Aux travailleurs déjà en place aux espaces publics ou dans d'autres domaines particuliers de la Ville ?

M. P. Bertschy rappelle qu'il s'agit juste de remplacer une machine qui est mise hors service..

M. B. Schobinger ajoute que la pertinence de l'acquisition de cette balayeuse s'est évidemment posée aux membres de la commission. Pour se déterminer, il fallait savoir à quel travail manuel correspondait cet engin. Ce sont 7 à 10 personnes qu'il faudrait engager en plus si nous voulions nous passer de cet outil, qui remplace une machine existante.



La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 04/2017, du 20 février 2017, concernant l'acquisition d'une balayeuse moyenne aspiratrice - Demande de crédit ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 151'500.-- pour financer l'acquisition d'une balayeuse moyenne aspiratrice ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. D'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 15'150.-- sur dix ans.

### Communications de la Municipalité

#### 22. Réponse à l'interpellation de M. Pascal Molliat « Des locaux pleins de vide » (2017/C07)

M. P. Molliat remercie la Municipalité pour sa réponse. Il se dit rassuré de voir que les choses vont dans la bonne direction, mais en même temps un peu frustré de constater que des locaux peuvent rester vides pendant pratiquement une année, avec une non communication manifeste avec le Canton qui dure à peu près 6 à 8 mois. Il espère que les mesures administratives et la lenteur cantonale nous handicaperont moins à l'avenir. Ce sont quand même quelques dizaines de milliers de francs de perte sèche pour la commune. Il s'étonne aussi du fait que les services communaux quittent des locaux près d'une année avant d'avoir une réponse concrète par rapport à l'utilisation qui va en être faite. C'est un peu précipité.

M. E. Rivier remarque que la réponse date du mois de février et que le dossier a bien évolué depuis, de façon favorable, puisque la commune encaisse maintenant un loyer. Cela a pris beaucoup de temps parce qu'il fallait que les services de l'Etat se décident sur ce qu'ils voulaient exactement. On a quand même gardé cette possibilité parce que c'est un locataire particulièrement fiable. C'est donc une bonne rentrée financière pour la Ville de Vevey. La question de savoir pourquoi les services communaux ont déménagé aussi vite est tout à fait pertinente. La gestion de l'ensemble des locaux utiles à la Ville pour son fonctionnement est très complexe. Dans un premier temps, on a pensé que le problème était réglé, mais il y a des demandes supplémentaires qui font que la question se pose à nouveau. Malheureusement, en ce qui concerne la Cour au Chantre, les baux sont signés et on ne peut pas revenir en arrière, mais on continue à se préoccuper de ce problème. Nous avons des perspectives quant à l'organisation des locaux et en particulier des besoins futurs pour éviter que la Ville, alors qu'elle possède des locaux, doive en louer d'autres. Il ajoute que le magasin dont il a parlé est maintenant loué.

M. P. Molliat espère que la Municipalité sera attentive à l'avenir à ne pas déménager trop vite et essaiera d'optimiser cela de la manière la plus adéquate possible.

M. A. Gonthier semble se rappeler qu'à la suite du référendum Savoie, une interpellation avait demandé quel était l'état locatif de ces bâtiments et pourquoi on ne remettait pas du logement. Il avait été répondu que ces locaux étaient encore occupés. Aujourd'hui, on nous dit qu'ils seront occupés le 1<sup>er</sup> avril. Donc, soit il y avait une erreur dans la réponse, soit il y avait consciemment une volonté d'adoucir les choses, de dire que tout allait bien et que tout était occupé alors que ce n'était, à l'époque de l'interpellation, manifestement pas le cas.

M. E. Rivier ne se rappelle plus la réponse à cette interpellation, mais il a fallu de toute manière restaurer ce 1<sup>er</sup> étage et ce sont maintenant des locaux magnifiques que la commission de gestion a eu l'occasion de visiter.

M. A. Gonthier rappelle le serment qui parle d'avoir en tout temps la vérité devant les yeux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

**23. Réponse à l'interpellation de M. Stéphane Molliat intitulée : « De l'eau dans le gaz dans les tarifs Holdigaz » (2017/C13)**

En l'absence de l'interpellateur, cet objet est reporté à la prochaine séance.

**24. Réponse à l'interpellation de M. Patrick Bertschy « Supprimer et compenser !!! » (2017/C14)**

M. P. Bertschy remarque que les réponses étaient attendues. Elles ne le surprennent pas et ne lui conviennent pas totalement. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR propose une résolution dont le texte est le suivant : « Le Conseil communal de Vevey souhaite qu'un moratoire sur la suppression des places de parc (voitures, camions et vélos) soit instauré jusqu'à la présentation de l'étude sur les parkings souterrains souhaitée par ce même Conseil communal ».

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC soutiendra cette résolution. Il y a une volonté de compenser. Il aimerait savoir où ont été compensées les places qui existaient à côté du centre Manor (dévolues aujourd'hui aux deux-roues) et celles qui se trouvaient à la chaussée de la Guinguette.

M. C. Bussy s'oppose fermement à cette résolution. Il est totalement disproportionné de décréter un moratoire. La problématique des places de parking est propre à chaque lieu. C'est la responsabilité du Conseil, et plus encore de la Municipalité, de se pencher sur les situations spécifiques aux lieux et de décréter ce qu'il est au mieux de faire pour la tranquillité des habitants, la vie locale, nos petits commerçants, nos restaurateurs. Parfois il faut supprimer une place de parc, parfois aussi en rajouter à un autre endroit. Cette résolution, à part empêcher les gens de faire leur travail, n'apporte rien.

M. P. Bertschy serait tout à fait d'accord avec ces propos si la Municipalité faisait son travail de manière concertée avec les habitants et les commerçants. A la rue Collet, les habitants se sont plaints de la suppression des places de parc, ils ont demandé à plusieurs reprises un miroir pour la sortie du parking (finalement posé) qui est aujourd'hui très dangereuse par rapport aux vélos que l'on ne voit pas quand on sort du parking. Il aurait été souhaitable que cette piste cyclable se fasse en concertation avec l'immeuble à proximité immédiate. Or, les habitants l'ont découverte un beau matin en sortant de chez eux. Quand les choses se passent de cette manière-là, il ne peut absolument pas faire confiance. Le moratoire ne durera pas très longtemps. A la Municipalité de fournir très rapidement l'étude pour les parkings. Cette résolution permettra d'accélérer les choses. Pour sa part, il regrette qu'on ait interrompu le projet de parking à Entre-deux-Villes. On avait là une chance de soulager un quartier qui souffre.

M. P. Schuseil se dit quelque peu mitigé. D'une part, il a envie de faire confiance à la Municipalité. D'autre part, la formulation de ce moratoire empêcherait toute suppression, y compris une suppression avec une compensation. Cela bloque absolument tout projet ou toute modification, même légère. Si ce moratoire permettait une suppression avec un remplacement 1:1, cela pourrait être plus ou moins acceptable, même si ce n'est pas ce qu'il souhaite.

M. P. Bertschy indique qu'on pourrait admettre la compensation, pour autant qu'elle se fasse à proximité immédiate. Supprimer des places de parc à la rue Collet pour en rajouter au boulevard Charmontey, il ne voit pas tellement la cohérence.

M. B. Schobinger ajoute que si une place doit être enlevée pour une raison ou une autre et qu'il y a compensation dans un environnement immédiat, il n'y aura pas de problème. Compenser à l'autre bout de la ville n'a aucun sens.

Mme la Syndique indique, au sujet de l'aménagement qui a été fait à la rue Collet, que la Municipalité a reçu d'autres plaintes, notamment des cyclistes, parce qu'il n'est plus possible de tourner à gauche sur la rue Ste-Claire. Traverser des hauts de la ville jusqu'en bas était dès lors devenu difficile pour les cyclistes. La seule possibilité était d'aller jusqu'au Panorama, avec les risques de cet axe comporte pour les vélos. Il s'agit là aussi d'une compensation, mais pour les cyclistes. La Municipalité n'était pas satisfaite à 100% avec la proposition faite par les divers services qui ont travaillé sur ce dossier, mais c'était la moins mauvaise solution. Il est vrai que certaines personnes ne sont pas contentes de cet aménagement. Une discussion a eu lieu, un miroir a été posé. Et les cyclistes savent que, dès lors qu'ils remontent un sens interdit, ils doivent faire attention, notamment à ce qui peut déboucher d'un parking. Pour ce qui est de la compensation des places à côté de Manor, c'est une discussion qui a eu lieu avec le centre commercial, qui souhaite agrandir son parking souterrain. Il y a eu des oppositions au projet. La solution pour leur permettre d'avoir des places supplémentaires en sous-sol, c'était de rendre cette place disponible pour les deux-roues. En ce qui concerne la Guinguette, nous travaillons d'arrache-pied sur un projet de parking derrière la gare et ces places seront compensées dans ce cadre-là.

M. B. Schobinger émet le vœu que, si des places doivent être supprimées, on attende que les places compensatoires soient mises en service.

M. A. Gonthier ajoute qu'une autre raison pour laquelle le parking à côté de Manor a été supprimé, c'est qu'il offrait peu de places et qu'il renforçait les risques d'embouteillages sur le giratoire de la place de la Gare.

M. J. Christen rappelle qu'il y a un projet de mise en zone piétonne d'un petit tronçon de la rue du Nord. Ce projet a fait l'objet d'une opération de démocratie participative et a été bien accueilli par les habitants du quartier. Un certain nombre de places de parc vont être supprimées, d'autres seront créées, plus ou moins dans le secteur. Il peut comprendre que, pour des suppressions d'une certaine ampleur, on puisse attendre l'étude qui a été demandée, mais ce serait quand même malheureux, dès lors que ce projet doit se faire simultanément aux travaux de mise en séparatif, il soit abandonné simplement à cause de cette résolution. Il estime pour sa part qu'elle manque de souplesse. Elle est en tout cas susceptible de mettre la commune en difficulté sur ce type de projet.

M. Ch. Ming remarque que rien n'est dit dans le préavis concernant la compensation des places de parc qui seront supprimées. Où seront-elles compensées ?

M. le Président indique que ces questions pourront être posées lors de la commission.

M. J. Zaugg habite le quartier. A moins d'un mensonge, il aimerait vraiment qu'on lui explique où seront mises ces places de parc.

M. C. Bussy ne comprend pas la position du PLR. M. P. Bertschy aurait souhaité que les habitants de la rue Collet soient consultés. Ici, on a un exemple de démarche participative. Les habitants du quartier se lancent dans un projet avec la Municipalité, construisent une coulée verte. Une réflexion est en cours pour les places de parc. On nous demande de voter une résolution qui empêche toute souplesse, toute réflexion, toute démarche avec les citoyens, toute démarche intelligente propre à un quartier, à une problématique particulière. C'est cela qu'empêche cette résolution, raison pour laquelle il faut la refuser.

M. P. Bertschy estime que la démarche participative est une bonne chose quand elle a lieu dans les deux sens. On ne peut pas tenir compte seulement de ce qui nous arrange et ignorer ce qui ne nous convient pas. A la rue Collet, on a supprimé les places de parc sans rien demander à personne. A la rue du Torrent, les places qui ont été supprimées derrière les Galeries du Rivage n'ont pas été compensées, au grand dam des habitants du quartier. Tant mieux si on a fait différemment à la rue du Nord, mais ce n'est pas le cas partout.

M. B. Schobinger rappelle que toute démarche participative est cadrée. Il y a des lois, des normes, des contraintes techniques qui font qu'on ne peut pas tout faire. Il ne voit pas l'outrecuidance qu'il y a à en rajouter une petite qui veut simplement que les places qui sont supprimées à un endroit soient compensées dans un environnement proche.

M. A. Gonthier remarque qu'il y a des plaintes des habitants concernant le manque de places de parc dans un quartier, mais aussi sur le trop de trafic, les dangers, le bruit. Il y a une contrainte physique qui fait qu'il n'y a pas de trafic sans places de parc, et pas de places de parc sans trafic. On ne peut pas vouloir autant ou plus de places dans une ville et moins de trafic. Ce n'est pas possible. Diminuer le nombre de places de parc est le seul réel levier, à part interdire la circulation, dont dispose une commune pour diminuer la quantité de circulation en ville. Une résolution n'est pas une contrainte, elle ne doit pas contenir d'injonction, elle donne un avis, à un certain moment, d'une partie du Conseil communal.

M. J. Christen ne peut pas dire aujourd'hui où seront compensées les places de la rue du Nord. Un certain nombre de solutions sont imaginées dans le secteur de Plan-Dessus, mais pas forcément proche de la rue du Nord. Cette question sera débattue dans le cadre du préavis.

Le Président décide de clore la discussion. Au vote, **la résolution du PLR est refusée à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et trois abstentions). Cette interpellation est donc considérée comme réglée.**

## **25. Conclusion de deux nouveaux emprunts d'un montant total de vingt millions de francs (2017/C15)**

La parole n'est pas demandée.

## **26. Installation d'une barrière levante automatique à la déchetterie communale (2017/C16)**

La parole n'est pas demandée.

**27. Fondation des Arts et Spectacles de Vevey – Comptes 2015 / 2016 (2017/C17)**

La parole n'est pas demandée.

**28. Feuille de route bâti scolaire (2017/C18)**

La parole n'est pas demandée.

**29. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)**

- a) Interpellation de M. P. Schuseil intitulée « Ecole à la montagne de la Cheneau à Château-d'Oex : la fin du ski est-elle irrémédiable ? »

M. P. Schuseil développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. L. Girardin, municipal, répond oralement à cette interpellation. Le texte de son intervention est reproduit en annexe au présent procès-verbal.

M. P. Schuseil remercie pour ces informations exhaustives et se réjouit de connaître la suite et le résultat de ces négociations.

M. A. Stübi a entendu deux parties dans cette réponse. D'abord qu'on allait discuter avec les autres partenaires de possibles mesures, sans vraiment préciser lesquelles. Cela pourrait laisser entendre que la commune pourrait passer à la caisse dans la mesure de ses moyens. On a parlé ensuite de camps qui soient un peu plus diversifiés. Il soutient pleinement cette idée. Ce n'est pas à la commune de Vevey d'investir pour faire perdurer une activité de ski qui n'a aucun avenir dans cette zone.

M. L. Girardin remarque qu'une installation de remontées mécaniques peut aussi avoir un avantage en dehors des activités purement hivernales. L'utilisation d'installations mécaniques « 4 saisons » est une option qui a été prise par d'autres stations qui ont aujourd'hui arrêté le ski. Tout est encore ouvert, mais cela pourrait permettre, dans le cadre d'écoles à la montagne printemps, été et automne, de profiter à cet endroit-là d'activités de loisirs davantage poly-sportives. Et si, par une installation à câble, on peut éviter de se déplacer sur d'autres sites pour faire du ski, il ne se dit pas du tout opposé à ce qu'on réfléchisse à ces éléments-là. Mais l'aspect financier sera bien évidemment la grande question.

M. A. Stübi salue cette reconversion des installations mécaniques, mais estime que c'est d'abord à la région de financer sa reconversion.

M. P. Bertschy partage totalement ces propos et se dit atterré. La Municipalité nous informe dans son préavis sur les comptes 2016 qu'elle étudie la possibilité de revoir quelques démarches et on apprend aujourd'hui que peut-être on pourrait éventuellement financer des installations au Pays-d'Enhaut. Les réflexions de la Municipalité lui font encore une fois bien peur.

M. L. Girardin rappelle qu'il s'agit pour l'instant juste d'une piste.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **M. P. Schuseil se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

- b) Postulat de M. D. Kambale intitulé « Moins de plastique, plus de politique »

M. D. Kambale développe ce postulat dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Bertschy s'oppose à ce postulat. Le groupe Décroissance-Alternatives est de loin celui qui a posé le plus d'affiches lors des dernières campagnes. Maintenant qu'il sait ce que cela coûte, il veut en restreindre le nombre. La démocratie, c'est aussi le fait de pouvoir montrer les différents partis. Il ne voit pas en quoi le nombre d'affiches peut poser problème, mais peut admettre que la politique n'a rien à faire près de certains bâtiments (historiques, scolaires, religieux, garderies, etc.). Il est faux de dire que les partis politiques feront des économies ; ils feront davantage d'envois dans les boîtes aux lettres, mettront plus d'annonces dans les journaux. On pourrait même imaginer de la publicité sur certaines radios. Il se dit par contre favorable à ce que les présidents se réunissent, discutent, imaginent une charte que les partis signeraient et respecteraient pour les différentes élections et votations qui auront lieu à l'avenir.

M. J. Rilliet soutient pleinement ce postulat, qui est à peu près identique à celui qu'il avait déposé il y a une année, à la seule différence que lui ne voulait pas interdire complètement l'affichage, étant donné qu'il imaginait que, si la Municipalité augmentait les panneaux à disposition, les partis arrêteraient de mettre des affiches partout. Il se dit par contre surpris de l'argumentaire du groupe Décroissance-Alternatives, qui avait été le premier à s'opposer à son postulat disant qu'il fallait éviter de se retrouver comme à Lausanne avec une rangée d'affiches que plus personne ne regarde. Le but principal n'est à son avis pas financier, il s'agit plutôt d'éviter une pollution visuelle comme c'est le cas actuellement avec des centaines d'affiches qui fleurissent partout. C'est pour cela qu'il souhaite encore une fois que la Municipalité augmente l'affichage officiel à disposition et que, plutôt que de parler au conditionnel pour un éventuel gentlemen's agreement qu'il n'y a pas eu ces dernières années et qui ne verra sûrement pas le jour, elle interdise les affiches.

M. A. Stübi remarque que les Verts travaillent à l'ancienne, de manière plus écologique, avec des panneaux en bois et de la colle d'amidon. C'est à son avis d'abord cela le fond du postulat, avec évidemment l'occupation de l'espace public et la pollution visuelle. Il s'agit aussi de ne plus remplir la décharge après chaque élection de panneaux qui sont destinés à être brûlés vu qu'ils sont irrécupérables. Les partis ont intérêt à mettre leur propre affichage à côté des espaces prévus par la commune, puisqu'ils sont placés à des endroits stratégiques et de passage. De ce fait, les lieux les plus importants, comme la place de la Gare, sont couverts à double, de manière insatisfaisante en termes de pollution visuelle mais, en termes d'information du citoyen, la place est largement couverte pour que les gens se sentent concernés par les élections ou sujets de votations à venir. Il peut certes y avoir un certain agacement du citoyen et un effet d'enlaidissement de la ville pour les visiteurs. La démocratie est vivante, c'est une particularité suisse et c'est tant mieux si un visiteur peut le voir, mais on est arrivé à des seuils qui vont au-delà de ce que cela devrait être. Un accord de modération entre partis semble illusoire, parce qu'il n'impliquerait que les partis qui sont représentés au Conseil. Cela ne fonctionnerait que pour les élections communales, pas pour les scrutins cantonaux ou fédéraux. Une régulation officielle semble nécessaire. Le groupe des Verts soutient donc ce postulat, son renvoi à la Municipalité, éventuellement à une commission de prise en considération. L'idée est de dire à la Municipalité dans quel sens on souhaite aller. Ce n'est pas à elle de faire un arbitrage entre les partis.

M. Ph. Herminjard estime qu'on est arrivé à saturation parce qu'en trois ans, il y a eu les élections communales, les cantonales et les fédérales, et plusieurs scrutins à différents niveaux. On va maintenant être tranquille quelques années et plus personne ne s'offusquera de cela. Qu'on limite l'affichage sauvage dans certaines zones très touristiques, pourquoi pas, mais laissons un peu de liberté. Plus il y a de règlements, plus il faut veiller à ce qu'ils soient respectés et plus il faut de police. Il rappelle l'état des finances de la commune. Arrêtons avec ces règlements qui coûtent.

M. A. Gonthier remarque que le postulat ne parle pas de finances. Il dit juste que, dès le moment où l'impression est bien moins chère qu'avant, il y a eu explosion par rapport à l'ancien système, qui était beaucoup plus coûteux et poussait de fait à la modération. Ce n'est pas une question d'argent, mais d'occupation de l'espace public. Si Décroissance-Alternatives avait posé misérablement quelques affiches par-ci par-là par rapport à tous les autres partis qui en avaient dix fois plus, on dirait qu'il est jaloux et que c'est pour cela qu'il demande l'interdiction. Il a prouvé que c'était possible, il est donc bien placé pour dire que tous les partis devraient arrêter. La différence par rapport au texte de M. J. Rilliet, c'est que le postulat propose l'interdiction. L'interdiction n'est pas obligatoirement un gros mot, c'est parfois la seule chose simple à appliquer. L'interdiction, c'est aucun affichage, tandis que des limitations, qui s'ajouteraient à celles liées à l'OCR, ne permettraient plus de savoir où poser des affiches et il faudrait un bataillon de gens de la protection civile pour contrôler où sont ces affiches, parce que la police ne pourrait pas faire face. Il pense effectivement que la situation lausannoise n'est pas bonne. Des murailles d'affiches en continu, ce n'est pas cela qu'il imagine. Il faut garder des îlots, des endroits, pas des alignées d'affiches que plus personne ne regarde.

M. F. Baud souhaite pour sa part que ce postulat soit transmis à une commission. On a parlé d'une réunion entre présidents de partis. Ça lui est égal si ce sont des membres d'une commission ad hoc, mais ce serait utile qu'on se réunisse pour voir si une entente est possible afin d'harmoniser les choses. La commission établira un rapport, sur la base duquel la Municipalité proposera un règlement applicable à la ville de Vevey, qui comptera aussi pour les affiches cantonales et fédérales.

M. P. Bertschy remarque qu'à l'époque, le parti radical disposait de 70 chevalets, soit 140 affiches, et le parti libéral en avait tout autant. Il est donc faux de dire qu'il y a moins d'affiches aujourd'hui qu'à l'époque.

Mme la Syndique indique que la Municipalité a eu l'occasion de débattre de ce sujet à moult reprises. Partagée sur la question, elle propose donc plutôt de renvoyer ce postulat en commission. Il serait en effet adéquat qu'on puisse en parler sereinement. La Municipalité pourra alors envisager les choses et prendre les dispositions en fonction du rapport qui aura été rédigé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair quant au renvoi de ce postulat à la Municipalité. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que le renvoi à la Municipalité est refusé par 40 voix contre 29. **Le renvoi à une commission de prise en considération est par contre accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires).** Celle-ci sera nommée lors de la prochaine séance.

### 30. Questions et propositions

Mme D. Kaeser intervient concernant une nouvelle directive de la Direction de l'éducation qui stipule que, dès la rentrée scolaire, tous les élèves de 5<sup>ème</sup> année seront pris en charge à la sortie de l'école et accompagnés jusqu'aux UAPE. Ces élèves ont 10-12 ans. Cela ne s'est jamais fait jusqu'à maintenant, ni à Lausanne, ni à Montreux, ni ailleurs. Elle se dit extrêmement étonnée qu'avec des finances aussi déficitaires, le Service de l'éducation propose pour la 2<sup>ème</sup> fois ce soir des charges supplémentaires. Pourquoi tout à coup faut-il accompagner ces grands élèves, et non pas les responsabiliser pour aller de l'école jusqu'aux UAPE ?

M. L. Girardin répond que cette nouvelle directive a été mise en place à la demande d'un certain nombre de parents qui s'inquiètent, depuis de nombreuses années, de voir leurs enfants se déplacer dans la ville pour monter dans les différentes structures de type UAPE ou réfectoire, parfois bien éloignées des lieux d'enclassement. Ces déplacements se font sans coût supplémentaire, avec le personnel existant, et nous arrivons à jongler avec les montants mis au budget. Avant on s'arrêtait à 8 ans, on va aller jusqu'à la fin de la 6<sup>ème</sup> année Harnos, soit 10 ans.

Mme I. Jerbia se dit très surprise que le PLR demande la diminution d'une prestation de sécurité, alors que c'est ce même groupe qui voulait mettre des caméras de surveillance un peu partout dans la ville. Ici, il s'agit de prestations qui ne représentent pas des charges supplémentaires et le PLR aimerait qu'on supprime une prestation gratuite qui peut être offerte à des parents qui sont en demande de sécurité pour leurs enfants.

Mme D. Kaeser indique qu'il ne s'agit pas de supprimer une prestation, puisque cela ne s'est jamais fait, ni à Montreux, ni à Lausanne. Est-ce que Vevey est devenue une ville si épouvantable ? Ou peut-être est-ce parce que certains municipaux a aussi des enfants qui arrivent à cet âge.

M. Y. Luccarini revient sur la réponse à sa question relative à la facturation des BVR. On nous dit que ce problème est connu. Si c'est un problème, il faut le résoudre. On nous dit aussi que les raisons sont économiques et écologiques. Les raisons économiques ne concernent en aucun cas les locataires, qui n'ont pas vu leurs charges diminuer, ni même la Ville, puisque ces frais de surfacturation iront dans les poches de la gérance. Quant à l'aspect écologique, aller à la poste pour faire un paiement au guichet, est-ce vraiment si anti-écologique comparé à un système de paiement électronique par l'intermédiaire d'internet et de tous ces serveurs ? Il lui semble qu'il y a aussi des considérations de cohésion sociale et d'emplois de proximité. Il ne s'agit en réalité pas de fr. 30.— par année, mais par trimestre, soit fr. 10.— par loyer. Cela lui semble vraiment un montant indu par rapport même aux seuls frais des bulletins de versement. La Municipalité est le mandataire de ces gérances. Un simple coup de fil pour dire que, comme dans ses propres services, elle ne souhaite pas que ces frais soient facturés réglerait le problème immédiatement. Il se réjouit que la gestion du patrimoine immobilier de la commune revienne à l'interne, mais on ne peut pas attendre cette éventualité pour agir.

M. E. Rivier indique que cette question a beaucoup préoccupé la Municipalité, qui lui a demandé de répondre en plus à un certain nombre de questions. Il s'agit d'un document interne à la Municipalité, mais qu'il pourrait transmettre à l'intéressé. Les questions économiques sont réelles, puisque lorsque vous payez vos factures à la poste, il y a des frais, qui sont répercutés dans les frais généraux de la gérance, et donc les bénéfices que peut retirer la Ville sur la location de ses appartements sont diminués d'autant. Pour l'aspect écologique, ce que disent les gérances, c'est que l'impression de tous ces bulletins et les frais liés à leur envoi représentent une aberration écologique quand on sait qu'aujourd'hui on peut faire ses paiements par internet. Quand nous confions nos bâtiments à des gérances, nous avons un mandat qui dit que les gérances appliquent leurs règles. Nous ne pouvons pas intervenir dans ces règles. Il faudrait changer le contrat pour imposer cette règle. De toute manière, il y a actuellement une réflexion sur le rapatriement éventuel de nos bâtiments dans une seule gérance communale. C'est une volonté politique que la Municipalité a exprimé à plusieurs reprises.

M. B. Schobinger rappelle que lors de la dernière séance, il avait émis le vœu que l'entier des recettes résultant de l'augmentation des tarifs de stationnement soient réaffectées à l'entretien du réseau et que les places de livraison soient ouvertes au stationnement la nuit et le dimanche. La Municipalité peut évidemment s'asseoir sur ces vœux, mais elle a malgré tout l'obligation d'y répondre. Si elle pouvait le faire lors de la prochaine séance, il en serait ravi.

M. E. Rivier répond qu'à Vevey, les emplacements de livraison sont à l'usage de tous dès 19h00 et les dimanches et jours fériés. Seuls ceux qui se situent dans des lieux stratégiques (gare et poste notamment) conservent leurs restrictions d'usage 24 heures sur 24. A la question de savoir s'il est possible de créer une place dépose-minute sur le domaine public devant le centre de dialyse sis à l'avenue de la Gare 8, la réponse est non car le trottoir est étroit à cet endroit. La seule possibilité est de s'arrêter dans le prolongement de la sortie du bâtiment avenue de la Gare 6 pour permettre aux passagers de descendre. Quant à la question de savoir s'il est possible de réaffecter l'entier des nouvelles recettes liées à l'augmentation des tarifs à l'entretien des chaussées, trottoirs, voies de bus, pistes cyclables, etc. il ne peut pas répondre aujourd'hui à cette question.

M. B. Schobinger se dit ravi de la réponse concernant les places de livraison, mais il faudrait que cela soit expressément indiqué ou que les agents de Sécurité Riviera soient au courant. Il en a fait lui-même la coûteuse expérience, s'étant garé sur une place livraison à 21h00 avec, à la clé, une amende de fr. 40.--. Il faut que cela soit officiellement indiqué. C'est la réponse qui lui a été donné par la police.

M. A. Stübi indique que la réponse qui a été faite concernant les gérances ne l'a absolument pas convaincu. Il revient ensuite sur l'étude concernant les parkings, dont il a été fait état lors de la discussion sur la résolution. Où en est concrètement ce dossier ?

M. J. Christen répond que cette étude est en cours. Elle aboutira si possible cet automne.

M. A. Stübi aurait espéré que l'on ait un peu plus avancé sur la question.

Mme D. Kaeser indique que le 3 avril dernier, beaucoup de pendulaires ont raté leur train parce qu'ils se sont retrouvés devant un chemin de l'Espérance bouclé, sans aucune indication du chemin à prendre pour se rendre à la gare. Serait-il possible de mettre un panneau précisant qu'il est possible de passer par les Bosquets ?

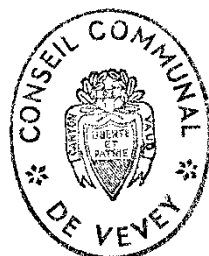
M. J. Christen répond que lorsque la Municipalité a pris connaissance du fait que les deux chantiers risquaient d'être superposés et qu'il était possible que le passage inférieur qui mène aux Bosquets soit encore fermé quand le chemin de l'Espérance serait inaccessible, elle a exigé qu'il y ait une synchronisation et qu'on attende, pour démarrer les travaux au chemin de l'Espérance, le moment où le passage vers les Bosquets serait ouvert. Il ne peut par contre pas répondre à la question de la signalisation, puisque les travaux sont du ressort des CFF. Il se dit toutefois surpris qu'il n'y ait pas eu d'indications claires.

M. L. Girardin revient sur l'intervention concernant les UAPE et précise que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il s'agira d'appliquer les nouvelles conditions de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Dès le moment où l'UAPE ne se trouve pas à proximité, c'est-à-dire dans l'établissement ou juste à côté, les communes ont l'obligation de mettre en place les transports entre l'endroit de scolarisation et le lieu parascolaire. Nous ne faisons donc qu'appliquer la loi avec quelques mois d'avance.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h45.

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Studer  
Président



Carole Dind  
Secrétaire



#### Annexes : ment. (7)

*Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :*

*SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil\_Communal*

*Mot de passe (WPA2) : Conseil1116*

Vevey, le 17 mai 2017 GA/GH/rdu  
n/réf. : 2017-05-15



Ville de Vevey  
Municipalité  
Case postale  
1800 Vevey

Monsieur  
Yvan **Luccarini**  
Rue des Deux-Marchés 23  
1800 Vevey

## Facturation de frais pour impression de BVR

---

Monsieur le Conseiller communal,

Lors du dernier conseil communal, en date du 9 mars 2017, vous avez formulé une question qui a été libellée comme suit dans le procès-verbal :

*M.Y. Luccarini a été informé du fait que les locataires d'un immeuble appartenant à la Ville et géré par une gérance privée se verraient facturer un montant de CHF 30.— pour l'impression des bulletins de versement pour le loyer. On sait que les locataires, quand ils reçoivent des factures que souvent ils ne doivent pas payer, les paient quand même, par peur. Ce problème est-il connu ? Si oui, est-il en cours de résolution ou est-il résolu ?*

La Municipalité a posé spécifiquement la question aux trois gérances privées mandataires de la Commune quant à l'usage des BVR pour le paiement des loyers adressés aux locataires et la question de savoir si cette prestation était facturée ou non.

Les BVR comme mode de paiement ont tendance à disparaître pour des raisons à la fois économique (frais liés aux BVR pour l'impression, la mise sous pli, l'envoi et les frais postaux demandés lors du paiement, etc.) et écologiques. Cette pratique est admise par 99% des locataires dans une des gérances.

Lorsqu'un paiement par BVR est tout de même demandé, cette prestation est facturée dans deux gérances. Pour une gérance, des exceptions peuvent être envisagées (principalement pour des personnes âgées, ou pour des locataires ayant des revenus irréguliers).

Le service de Gérance pour les immeubles de la Ville sous sa responsabilité ne facture pas cette prestation.

N'ayant pas d'information nominale sur la situation que vous avez évoquée, nous n'avons pu entrer dans le détail.



Hôtel de Ville  
Rue du Lac 2

tél. ++41 +21 925 53 84  
fax ++41 +21 925 53 99

<http://www.vevey.ch/>  
e-mail : [greffe.municipal@vevey.ch](mailto:greffe.municipal@vevey.ch)





En résumé et en réponse aux questions telles que libellées dans le procès-verbal, le problème de la facturation des BVR est un problème connu. Pour deux gérances, l'usage de BVR par le locataire est facturé pour des raisons à la fois économique et écologique.


Par ailleurs, nous vous informons que la Municipalité souhaite réintégrer la gestion des appartements propriétés de la commune actuellement sous mandats de gérances privées au sein de l'administration communale, ce qui résoudrait entre autre la problématique qui nous préoccupe ici.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller communal, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  Elina Leimgruber

Le Secrétaire  Grégoire Halter



Copie pour information :

- M. Eric Studer, Président du Conseil communal



## Interpellation

### **Groupement forestier de la Veveyse : critiques de la Cour des Comptes**

Dans son rapport du 14 novembre dernier, la Cour des Comptes s'est penchée sur l' <<ORGANISATION, FINANCEMENT ET CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES>>. A ce titre, elle s'est penchée, notamment sur le groupement forestier de la Veveyse.

Elle a constaté certaines faiblesses, plus particulièrement dans les domaines de la communication, de la transparence et de la qualité de l'information transmise aux communes membres et aux citoyens. L'analyse révèle également un manque de rigueur et de coordination dans la surveillance effectuée par les différents organes en charge du contrôle. Pour remédier à ces lacunes, la Cour des comptes émet plusieurs recommandations.

Particulièrement préoccupante, relève la Cour des Comptes, est l'absence de disposition sur une séparation claire entre l'assemblée générale et le comité ; <<le manque d'indépendance entre les deux organes crée de potentielles faiblesses dans l'organisation>>. Au niveau communal, il est expressément prévu que nul ne peut être membre à la fois de l'autorité délibérante et de l'autorité exécutive. Par analogie, un membre d'un conseil intercommunal qui est élu au comité de direction perd sa qualité de délégué. Rien de tel n'est prévu pour les groupements forestiers.

Les critiques les plus marquantes de la Cour des Comptes sur le Groupement forestier de la Veveyse sont les suivantes (citations, pp.85) :

- <<La qualité des membres du Comité n'est pas précisée dans les statuts (seuls des municipaux peuvent-ils y siéger ?).
- Les statuts ne décrivent pas les conditions à l'entrée pour une nouvelle commune ni les conditions auxquelles les propriétaires de forêts privées peuvent en confier la gestion au groupement forestier.
- Les membres du Comité sont aussi membres de l'A.G.
- Pas d'organe de révision externe (surveillance financière insuffisante).
- Pas d'examen du rapport de gestion par les vérificateurs des comptes (alors que prévu à l'article 17 des statuts>>.

#### En résumé :

- contrôle démocratique lacunaire,
- séparation des pouvoirs exécutifs et délibérants pas respectée,
- absence de contrôle de la gestion.

Çela fait quand même beaucoup !

La Municipalité est représentée au sein du Groupement forestier de la Veveyse et participe à son financement. Les conditions sont donc réunies pour l'interpeller.

Fort de ce qui précède, je demande à la Municipalité de nous éclairer sur les points suivants :

1. Le Comité du Groupement forestier a-t-il pris connaissance de ce rapport de la Cour des Comptes ?
2. En a-t-il accusé réception ?
3. Quelles mesures, parmi celles préconisées par la Cour des Comptes, a-t-il déjà prises ?
4. Quelles autres seront-elles prises ? Comment va-t-il se réorganiser ?



Parti socialiste  
veveysan

5. Comment va-t-il assurer l'information, sur ces mesures, aux Conseils communaux ?

Je vous remercie de l'attention, et de l'intérêt, que vous porterez à mon interpellation et souhaite une réponse écrite.

Cette interpellation est également déposée au nom du groupe socialiste.

Serge Ansermet

mai 2017

**Interpellation** : cartographie des jardins potagers, où en est-on ?

Dans sa réponse du à mon postulat de novembre 2015 « Plus de jardins espaces de rencontre » à Vevey (rapport-préavis 27/2016), la Municipalité s'exprime en ces termes : <<Différents terrains publics ou privés pourraient être affectés à des potagers urbains et répondre aux besoins générés par des initiatives de citoyens. Une cartographie des demandes doit être établie afin d'identifier les besoins par quartier, le but étant de favoriser la proximité immédiate entre les jardiniers et la parcelle cultivée.>>

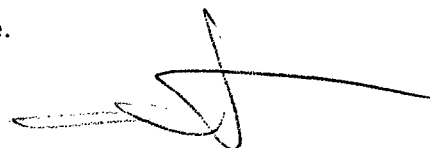
Mes questions sont les suivantes :

1. où en est cette <<cartographie des demandes>> ?
2. par qui est-elle élaborée ?
3. quand sera-t-elle prête ?

Je vous remercie de votre réponse.

Serge Ansermet

15.5.17



## Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey

Beaucoup de Veveysannes et Veveysans sont soucieux de consommer des biens et services locaux comme geste d'une part écologique mais aussi en soutien à l'économie Régionale. Aller acheter ses légumes dans l'épicerie du coin plutôt que dans une grande surface est un geste allant dans ce sens-là. Une monnaie complémentaire favorise les circuits courts et participe directement au fonctionnement de l'économie locale en favorisant les liens entre producteurs, vendeurs et consommateurs.

Le Léman se veut solidaire et écologique, il a été créé en 2015 sous forme associative. Il est l'équivalent du franc et environ 120'000 unités circulent actuellement sous forme de billets sécurisés de 1, 5, 10 et 20 léman. Ils peuvent être achetés dans des bureaux de change spécifiques et, prochainement le Léman s'échangera également sur internet en monnaie électronique sous le nom de Lémanex.

Le nombre de commerces qui acceptent cette monnaie et actuellement de plus de 400 et ne cesse de croître. Dans notre commune, la monnaie est d'ores et déjà acceptée par une petite dizaine d'acteurs dont l'épicerie biologique Quinte et sens, librairie la fontaine, le Théâtre de l'oriental, ou encore les cafés bar du Bachibouzouk, et du Bout du monde.

En inspiration du postulat soutenu par la plus part des partis lausannois en novembre et compte tenu de ce qui précède, les auteurs de ce postulat souhaitent que :

La municipalité de Vevey prenne des mesures pour encourager l'implantation de la monnaie léman et ainsi favoriser et dynamiser le commerce local.

Dans le cadre de ses nombreuses transactions avec la population et les commerces, la commune de Vevey pourrait faciliter le mouvement de cette monnaie complémentaire, en l'acceptant à titre de paiement de la part des PME et commerces qui en reçoivent de leurs clients.

A titre d'exemple pour payer : les vins de la ville, les entrées aux musées et théâtres, l'accès à la piscine, des cartes journalières TP, une partie des taxes communales et émoluments, une partie des coûts des garderies, ou les emprunts à la bibliothèque.

Egalement à titre d'exemple, elle pourrait payer en monnaie Léman, sur une base volontaire des bénéficiaires : des rétributions en plus aux personnes effectuant des travaux d'occupation dans la commune, la distribution de subventions (comme la contribution d'aide sociale compensant la taxe de base sur les déchets ou une aide aux personnes dans le besoin), une partie des jetons de présence des conseillers communaux. Et également sur demande spécifique de ceux-ci uniquement, une partie des salaires des employés communaux et des municipaux.

Vevey le, 17 Mai 2017

Pour le PDC



Pour les Verts



Antoine Deymond



Pour le PS. Sage Ansermet

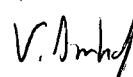
Pour Vevey Libre Steven Pilet



Tobienne Despot



ITHOF Vincent



Ecole à la montagne de la Cheneau à Châteaux d'Oex : la fin du ski est-elle irrémédiable ?

La ville de Vevey est propriétaire du chalet « La Cheneau » à Château-d'Oex. Les séjours qui y sont organisés ont pour but de permettre à tous les élèves veveysans de vivre une semaine par année scolaire à la montagne. Chaque année, plus de 1000 élèves y sont accueillis.

Durant la saison hivernale, du matériel est mis à la disposition des élèves qui n'en possèdent pas (skis, snowboards en particulier) et des moniteurs encadrent les enfants par groupes et par niveaux sur des domaines skiables de la région (Château-d'Oex, Les Mosses, Saanenmöser).

La Municipalité de Château d'Oex vient de décider de mettre un terme à la couverture du déficit des remontées mécaniques de la Braye (24 Heures du 14 avril).

L'autre domaine skiable le plus proche, La Videmanette à Rougemont, ne dispose pas de pistes accessibles aux débutants, mais exclusivement aux skieurs confirmés. Par conséquent, les moniteurs de La Cheneau seront contraints de se déplacer avec les écoliers, soit sur le domaine La Lécherette/Les Mosses ou Schönried-Sannenmöser.

La ville de Vevey, comme celle de Lausanne et Bussigny qui ont aussi une « école à la montagne » au Pays d'Enhaut, a un intérêt évident au maintien de l'existence de la Braye pour limiter les transports des écoliers.

Dans la station, cette décision ne fait pas l'unanimité, d'aucuns estimant que toutes les pistes de soutien n'ont pas été explorées. Une motion devrait être déposée pour prolonger le subventionnement jusqu'en mars 2018.

Tous les parents d'élèves veveysannes et veveysans n'ont pas les moyens de permettre à leurs enfants d'apprendre à skier. Comme les journées organisées aux Pléiades, les camps de Château-d'Oex permettent de « démocratiser » l'accessibilité à ce sport en permettant à chaque élève d'en apprendre les rudiments à Château-d'Oex voire même plus grâce aux camps organisés dans d'autres stations lorsqu'ils sont plus grands.

La Municipalité ne peut donc ignorer l'importance des camps de ski de Château-d'Oex et il est indispensable qu'elle réfléchisse aux solutions à envisager pour permettre la poursuite de la pratique de l'apprentissage du ski aux écoliers/ères veveysans/nes.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

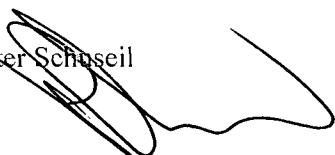
1/La Municipalité de Château d'Oex a-t-elle pris contact avec les autorités Veveysannes pour l'informer des difficultés et le cas échéant lui demander son soutien, ainsi qu'aux deux autres communes qui sont propriétaires d'une école à montagne ?

2/Si tel n'est pas le cas, la Municipalité de Vevey entend-elle prendre contact avec Château d'Oex pour voir dans quelle mesure les trois communes concernées pourraient proposer un appui financier, même modeste, mais déterminant pour la poursuite de cette exploitation encore quelques années ?

3/Si la situation est irrémédiable, la Municipalité envisage-t-elle d'autres solutions pour les camps de ski?

4/Le cas échéant, par quelles activités, la Municipalité entend-elle combler cet abandon ?

Pour Vevey Libre, Peter Schuseil



**Réponse de M. Lionel Girardin, municipal, à l'interpellation de M. Peter Schuseil « Ecole à la montagne de la Cheneau à Château-d'Oex : la fin du ski est-elle irrémédiable ? »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier Monsieur l'interpellateur pour l'envoi précoce de son interpellation cette semaine. Les questions soulevées par Monsieur Schuseil, au même titre qu'il y a quelques séances par M. Ming concernant les Pléiades, constituent l'une des préoccupations majeures de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports.

Les écoles à la montagne, que cela soit à Vevey ou ailleurs dans le canton, ont pour objectifs pédagogiques principaux la découverte de la vie en collectivité et l'accès à des activités sportives, éducatives et ludiques. Les camps scolaires permettent ainsi aux enseignants d'enrichir la connaissance qu'ils ont de chaque élève et d'agir sur la cohésion du groupe. Ces camps offrent la possibilité aux élèves de développer la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs camarades. De plus, les camps scolaires permettent aux élèves de révéler des intérêts, des compétences et des habilités moins perceptibles dans le cadre scolaire. In fine, les camps scolaires permettent aux élèves l'acquisition de connaissances et de compétences par des expérimentations en lien ou non avec le programme scolaire et le plan d'études romand. Il n'est donc pas surfait de considérer que les camps organisés à la Cheneau relèvent d'une grande importance dans le cadre des responsabilités sociétales de notre commune et que cela dépasse largement l'acquisition de compétences dans un domaine très particulier mais digne d'intérêt, il est vrai, dans un pays alpin, qu'est le ski.

Que ce dernier point ne soit pas mal interprété, la question de l'accès aux bases de la pratique du ski alpin n'est de loin pas relégué en queue de peloton de nos préoccupations mais s'inscrit, doit s'inscrire, aujourd'hui dans une vision large de l'accès aux activités sportives proposées aux écoliers veveysans et des possibilités liées aux difficultés d'enneigement au sein des stations de basse et moyenne altitude. Nous nous devons de nous inscrire dans une vision de « ski responsable » incluant les préoccupations en lien avec les transports, les mesures ou non d'enneigement mécanique, les possibilités de continuer pour les Veveysans d'avoir un accès de qualité et à coût intéressant à des infrastructures permettant notamment la pratique du ski. Ceci malgré les annonces concernant les difficultés des entreprises de gestion de remontées mécaniques qui deviennent malheureusement monnaie courante, preuve en est l'annonce de ce jour de TéléMorgins-Champoussin, qui annonce des déficits chroniques depuis plus de quatre ans. Dans ce contexte, le skipass lancé cette année est une piste que nous allons explorer. Il convient aussi de préciser que contrairement à nos voisins des autres communes et vu sous l'angle du matériel de ski mis à disposition, seule une minorité des familles veveysannes pratiquent une activité de ski alpin régulière.

Permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de faire un bref rappel de la situation des installations mécaniques de Château-d'Oex. Le 12 avril 2017, la Municipalité de Château-d'Oex annonçait à son Conseil communal le retrait de la subvention annuelle à Télé-Château-d'Oex SA (TCO) gérant des remontées mécaniques de la Braye. La commune de Château-d'Oex est actionnaire majoritaire de cette société.

Malgré un investissement de près de 8.2 mio de francs depuis 2001 pour l'entretien et la couverture du déficit des installations, la Municipalité indiquait ne pas avoir la capacité financière pour investir 3.9 mio supplémentaires sur 10 ans dans le cadre du projet « La Braye2038 ». Cette décision est également basée sur les résultats d'une étude commandée par le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) mettant en avant la baisse de fréquentation de la station (- 46% en hiver, - 35% en été) expliquée notamment par le manque chronique de neige, la faiblesse de l'euro, le manque de lits chauds et une offre inadaptée aux besoins de la clientèle.

La Municipalité de Château-d'Oex informait, par ailleurs, le Conseil communal qu'elle encouragera l'étude d'un parc d'apprentissage du ski plus spacieux que l'existant et qu'elle continuera à soutenir des projets de diversification déjà en cours (Musée du Pays-d'Enhaut, Espace Ballon, Colline du Temple, hôtel consacré à la musique et aux arts).

Le 20 avril, Télé-Château-d'Oex SA annonçait la fermeture définitive des remontées mécaniques de la Brayé. A moins d'une mobilisation populaire ou d'un financement privé, elles ne rouvriront pas à la mi-juin comme prévu. Ces deux décisions, quoique brutales, étaient prévisibles pour les raisons citées dans l'étude Cantieni, mais aussi par l'abandon du projet de réhabilitation des Monts-Chevreuils dans la stratégie « Alpes vaudoises 2020 » communiquée par le Canton en 2015.

La problématique de l'enneigement est également un élément qui nous préoccupe, en tant que commune utilisatrice des installations, depuis plusieurs années notamment sous l'angle aléatoire des conditions permettant de skier régulièrement, cinq jours par semaine dans cette station de basse altitude.

Selon les quelques contacts pris au Pays-d'Enhaut, il est probable que la décision de la Municipalité de Château-d'Oex puisse créer un élan permettant de mobiliser des forces pour reporter la fermeture, voire trouver un financement pérenne. La question de l'implication des institutionnels, soit les communes, reste ouverte tout en considérant très clairement que cette implication pourrait être un catalyseur aux bonnes volontés.

Dans le cadre de l'accès aux activités de ski et au développement d'offres complémentaires, une rencontre a eu lieu cette semaine avec la coopérative des Pléiades, et une séance opérationnelle entre les communes de Bussigny, Lausanne et Vevey est en cours d'organisation. Toujours dans cet esprit, rappelons que les chalets d'école à la montagne de Vevey, Lausanne et Bussigny participent de manière importante au développement économique, touristique et de loisirs de Château-d'Oex. Cet élément est clairement un levier utile pour d'éventuelles négociations avec les autorités de Château-d'Oex, notamment en lien avec le développement d'activités alternatives au ski, voire une recherche de solutions communes. Là aussi, une rencontre s'organise actuellement. Nous n'avons pas attendu pour nous préoccuper de cette question, de ces questions.

Si je me suis permis de nommer à plusieurs reprises les Pléiades, c'est que ces deux domaines skiables sont liés dans le cadre de l'organisation de l'offre pour les élèves veveysans. En effet, pour l'établissement primaire-secondaire, ce sont les élèves de la 7 à la 9ème (Harmos s'entend) qui y montent pour skier durant le premier trimestre de l'année (janvier à Pâques), soit 12 semaines environ.

Les enfants du primaire ne montent pas pour skier à Château-d'Oex, mais pour des camps scolaires hors des périodes de ski. Les élèves de 5-6P bénéficient de 4 journées de ski aux Pléiades pour un budget 2017 de Fr. 82'700.-. Toujours en terme organisationnel et comme cité avec pertinence par Monsieur l'Interpellateur, la Videmanette propose des pistes trop difficiles pour la grande majorité de nos jeunes. Donc, en cas de manque de neige ne permettant aucune activité de glisse durant la semaine, le ski est déjà organisé 1 à 2x par semaine sur les pistes des Mosses ou de Sannenmöser.

Pour répondre aux deux premières questions de Monsieur l'interpellateur, soit de savoir si la Municipalité de Vevey a été contacté en amont de la décision de Château-d'Oex, la réponse est clairement non. Comme exprimé plus avant, nous organisons, avons organisé des rencontres (à venir) avec les acteurs que sont la commune de Château-d'Oex et les communes propriétaires d'autres chalets d'école à la montagne. Nous espérons ainsi pouvoir coordonner nos efforts pour la saison à venir mais aussi pour les suivantes. La question de l'effort financier devra se faire l'aune des engagements possibles des autres partenaires mais aussi de nos propres ressources à venir.

A ce stade et pour répondre à la 3ème question de M. Schuseil, nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas considérer que la situation est irrémédiable. Nous pourrions vous en informer plus clairement d'ici le mois de septembre, au pire au mois d'octobre. Le manque de neige chronique a induit, avant même la décision de la commune de Château-d'Oex, d'envisager des pistes de nouvelles activités afin de garantir l'attrait et les objectifs d'une école à la montagne, à la Cheneau.

Malgré ceci et en réponse à la 4ème question, la décision actuelle de fermer la Brayé impacte les camps d'hiver organisés de janvier à fin mars env. pour les élèves de la 7ème à la 9ème de l'Etablissement primaire et secondaire.



Toutefois, au vu des problèmes d'enneigement rencontrés depuis 2013 et comme exprimé plus haut par l'actuelle fermeture de la Braye, la DJEFS, en collaboration avec l'EPS, s'est penchée sur la possibilité de modifier l'offre des activités hivernales en organisant des camps non plus de ski uniquement, mais des camps dits polysportifs avec une option « glisse » selon la météo et des activités sportives diverses. Cette possible réorientation des camps pourra permettre plus de polyvalence dans des activités qui ne seront plus uniquement connotées ski. Ce thème sera discuté lors du bilan des activités ski prévu en juin avec l'Etablissement primaire et secondaire. Les commissions municipales de la jeunesse, du sport ainsi que le Conseil d'Etablissement seront sollicités dans la même temporalité.

Ces camps intégreraient des activités hivernales telles que :

- initiations au ski au jardin des neiges 1 à 3 demi-journées par semaine (en lien avec la volonté de Château-d'Oex de valoriser le jardin des neiges). Cette option est en lien avec le niveau de ski de la majorité de nos élèves,
- ski de fond, raquette, luge, snowboard, snowblade, patin à glace, hockey, curling,
- et du ski si les conditions le permettent, 1 à 2 sorties au maximum dans la semaine dans une station de proximité (Saanenmöser ou Les Mosses) pour les skieurs de bon niveau

L'offre hivernale pourrait être complétée par d'autres activités que nous trouvons, que nous pourrions trouver sur Château-d'Oex, telles que grimpe, disc golf, gymnastique en salle, jonglage, bowling, ping-pong, course d'orientation, mais aussi, dès mars, VTT, tennis, unihockey, foot, basket, baseball, joutes, etc.

En 2017, le budget « ski » à Château-d'Oex était de Fr. 53'400.- pour env. 400 écoliers. Ce montant comprend :

- 48 abonnements de ski à la Braye à fr. 550.- : Fr. 26'400.-. Ce montant est resté finalement à Fr. 500.- mais a subi une augmentation substantielle depuis 2015 où il était encore à Fr. 320.-/an.
- Les déplacements à la Braye : Fr. 12'000.-
- les abonnements pour des sorties ski dans d'autres stations en cas de manque de neige à la Braye : Frs. 10'000.-
- les déplacements en station : Fr. 5'000.-.

A ce montant-là, nous pouvons rajouter Fr. 15'000.- pour l'engagement des moniteurs, qui sont généralement équilibrés par les subsides cantonaux et fédéraux.

Nous prévoyons aussi de développer à la Cheneau des projets plus spécifiques en lien avec le plan d'étude romand des écoliers orientés vers des thématiques actuelles comme la découverte du monde forestier, la biodiversité en moyenne montagne, l'économie agricole, etc. Ces projets sont plus spécifiquement pour les élèves de l'établissement primaire

J'espère ainsi avoir répondu aux questionnements et aux préoccupations (que nous partageons très clairement) de M. l'interpellateur.

## **Moins de plastique, plus de politique**

En période d'élection ou de votation, l'affichage politique est «libre» à Vevey, avec comme règles principales les directives cantonales édictées dans la brochure «Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière» (réédité en janvier 2017) ainsi que quelques restrictions de taille (maximum F4) et de modération des chevalets à un même emplacement (un par parti).

Un respect à la lettre de ces directives (passages pour piétons: 75m à droite et à gauche des deux côtés de la route; carrefours: 25m de tous les côtés; giratoires: 50m pour toutes les entrées; interdiction de s'accrocher aux panneaux de signalisation; etc.), interdiraient presque chaque mètre de nos rues. Cependant, à chaque échéance, les affiches fleurissent – et se fanent – en nombre.

En abaissant radicalement les coûts et en facilitant nettement la pose, l'impression à bas prix sur les supports plastiques a déclenché dans tous les partis ou presque, une explosion du nombre d'affiches posées, et, en période d'activité politique, l'espace public en est saturé.

Nous avons largement pris part à cette... croissance effrénée et on n'a pas manqué de nous le faire remarquer. Avec le recul de quelques années et de plusieurs campagnes, on peut, on doit se demander si cette débauche de sollicitations ne finit pas par agacer nos concitoyen-nes plus qu'elle ne contribue à les informer.

Il y a une année, un postulat socialiste déposé entre les deux tours des élections communales proposait déjà d'accroître le nombre d'espaces temporaires officiels, mais maintenait l'affichage «libre». Un avis largement partagé lui a opposé un accord de modération entre partis. Qui n'a jamais été recherché, et donc jamais trouvé.

Nous pensons aujourd'hui qu'il vaut la peine de se demander si l'affichage politique temporaire offert par notre commune ne pourrait pas suffire à lui seul à informer correctement la population lors des prochaines élections ou votations. Il permet actuellement la pose de 192 affiches, réparties dans toute la ville et ce nombre pourrait être augmenté si l'on venait à constater que certains quartiers sont oubliés. Les partis et groupements pourraient ainsi être incités à miser plus sur la qualité et moins sur la quantité, et donc à produire moins de plastique et plus de politique.

Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir étudier les mesures suivantes:

- interdiction de l'affichage politique «libre» tel qu'il est toléré aujourd'hui (à l'instar de la règle instaurée dans le bas de la commune de Montreux);
- développement de l'affichage politique provisoire régulé pour une répartition équitable dans tous les quartiers de la ville.

Nous vous invitons à renvoyer ce postulat directement à la municipalité ou, si vous pensez qu'une discussion préalable interpartis est utile, à le renvoyer à une commission ad hoc pour en préciser les modalités.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives,

Dominique Kambale

